

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)**

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...):

Commentaires :

Pour les enseignements théoriques, l'assiduité n'est pas évaluée mais la présence des étudiants est obligatoire et évaluée pour les ED suivants : ED d'anglais, de psychologie médicale et d'Ethique, de PIX, et de génétique
Pour les enseignements pratiques, la présence est obligatoire à tous les stages et formations pratiques obligatoires ainsi que pour les TP dont les visites de laboratoire.

Pour les examens :

En cas d'absence justifiée à un examen de contrôle continu et si le contrôle des connaissances est réalisé uniquement sur 2 au total : le CC2 compte pour 100% de la note.

En cas d'absence justifiée à l'ensemble des épreuves de contrôle continu l'étudiant obtient la note de 00/20 (ABJ).

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant (ABI) et devra se présenter à la session 2

En cas d'absence justifiée à l'examen terminal, le résultat considéré sera nul (ABJ = note de zéro).

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré défaillant et devra se présenter à la session 2.

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...):

Commentaires :

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque cellule)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Règle de poursuite dans le semestre suivant (Licence)			<p>Redoublement : Les étudiants redoublants/triplants doivent repasser le ou les UE non validées l'année précédente et doivent obligatoirement repasser le stage de sémiologie et le stage de pré-externat quel que soit le résultat obtenu l'année précédente ; la note obtenue au stage n'étant plus conservée l'année de redoublement. En cas d'ajournement aux stages repassés, le jury étudiera au cas par cas la possibilité de conserver la note de l'année antérieure.</p> <p>Les ateliers de simulation et la formation AFGSU niveau 2 restent acquis s'ils ont été validés.</p> <p>Les étudiants redoublants en DFGSM3 avec au maximum 3 UE à l'année à repasser, dettes en DFGSM2 éventuelles incluses, pourront bénéficier l'année de redoublement en DFGSM3 d'une proposition d'inscription au semestre 2 uniquement à une UE de Master 1 des parcours Santé ou Biologie Santé – parcours médicaux des maquettes de DFGSM, au titre d'UE supplémentaire facultative.</p> <p>Si l'UE d'anglais n'est pas validée, l'étudiant repasse l'UE dans sa totalité et l'ensemble des M3C sous-jacentes.</p>
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	10 sur 20	
Règles de compensation (Master)			Pas de compensation entre les semestres et les UE
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours- type de M2 (Masters en Y/râteau)			

4. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Pour rappel, le stage est obligatoire en Master

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
stage de sémiologie	2 x 3 semaines (5 demi-journées par semaine)	3	
stage de pré-externat	4 semaines (5 demi-journées par semaine)	1	

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	Passerelle santé vers une autre filière médicale
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté	oui	Entretien individuel avec l'équipe pédagogique
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	stages ?
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT uniquement)	sans objet	
UE/ECUE "compétences transversales" - obligatoire en Licence	sans objet	